



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 mai 2021

### Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 25  
Procurations : 03  
Absents : 04  
Votants : 28  
Convoqués le 11/05/2021  
Affiché le 25/05/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Centre Socio-Culturel – Bois de Castres, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

**Présents :** MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Sophie RENARD, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne MASSA, Corinne GOUZY, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

**Procurations :** M. Pierre HELLÉ donne procuration à M. Jacques GAILLAGOT, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à Mme Sophie RENARD, Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Ali BENARFA.

**Absents excusés :** M. Bernard BARRAU, M. Pierre HELLÉ, M. Stéphane LE BRUN, Mme Marion GÉLIS.

**A été nommé secrétaire :** M. Julien GLINKOWSKI.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.**

Monsieur le Maire indique qu'en raison du couvre-feu à 19 heures, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos.

A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

---

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

**Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, fait procéder au vote.

**Votants : 26 – Pour : 26 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

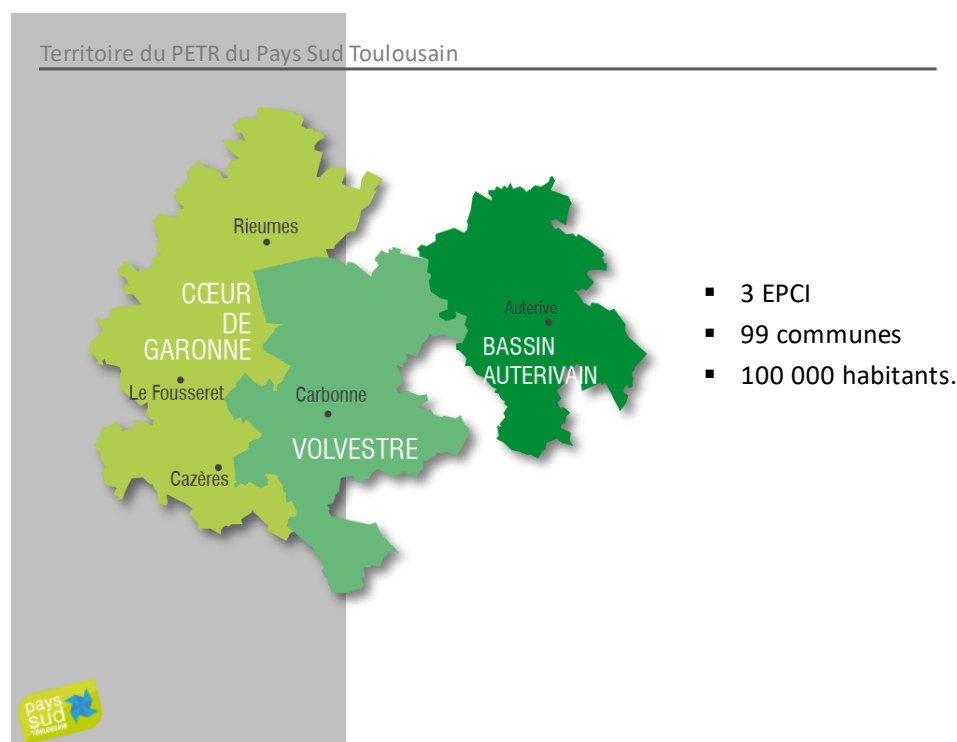
---

### 3. Présentation Pays Sud-Toulousain (Annexe n°01)

Afin de faire mieux connaître les enjeux du territoire, Monsieur le Maire explique que la présentation en conseil des acteurs du territoire, partenaires institutionnels de la commune se poursuit avec le Pays Sud-Toulousain, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Messieurs HAMMER et COT arrivent en séance.

Monsieur MARTY, directeur du Pays Sud-Toulousain, détaille la présentation projetée.



La forme juridique du Pays Sud – Toulousain créée en 2003 sous forme d'association a évolué de syndicat mixte en pôle d'équilibre territorial et rural aujourd'hui

Le PETR est le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Il porte :

- Le programme LEADER
- L'ingénierie Culturelle
- Le Contrat Local de Santé
- Les missions Energie-Climat
  - Guichet Réno Occitanie (Particuliers)
  - Accompagnement des collectivités sur :
    - La maîtrise de l'énergie
    - Les énergies renouvelables
    - La mobilité

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre :

- Il élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres
- Il élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Il élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En outre, depuis 2015, le PETR est habilité à conventionner avec des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'Etat s'étant désengagé de ce service. S'agissant d'une mission d'intérêt général, une volonté commune sur le territoire a permis de créer ce service d'instruction et de ne pas laisser cette mission à un modèle de gestion privé.

Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres. Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants. Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

<b>EPCI MEMBRES</b>	<b>NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES</b>	<b>NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS</b>
<b>Communauté de Communes Cœur de Garonne</b>	15	15
<b>Communauté de communes du Volvestre</b>	13	13
<b>Communauté de communes Lèze Ariège</b>	14	14
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

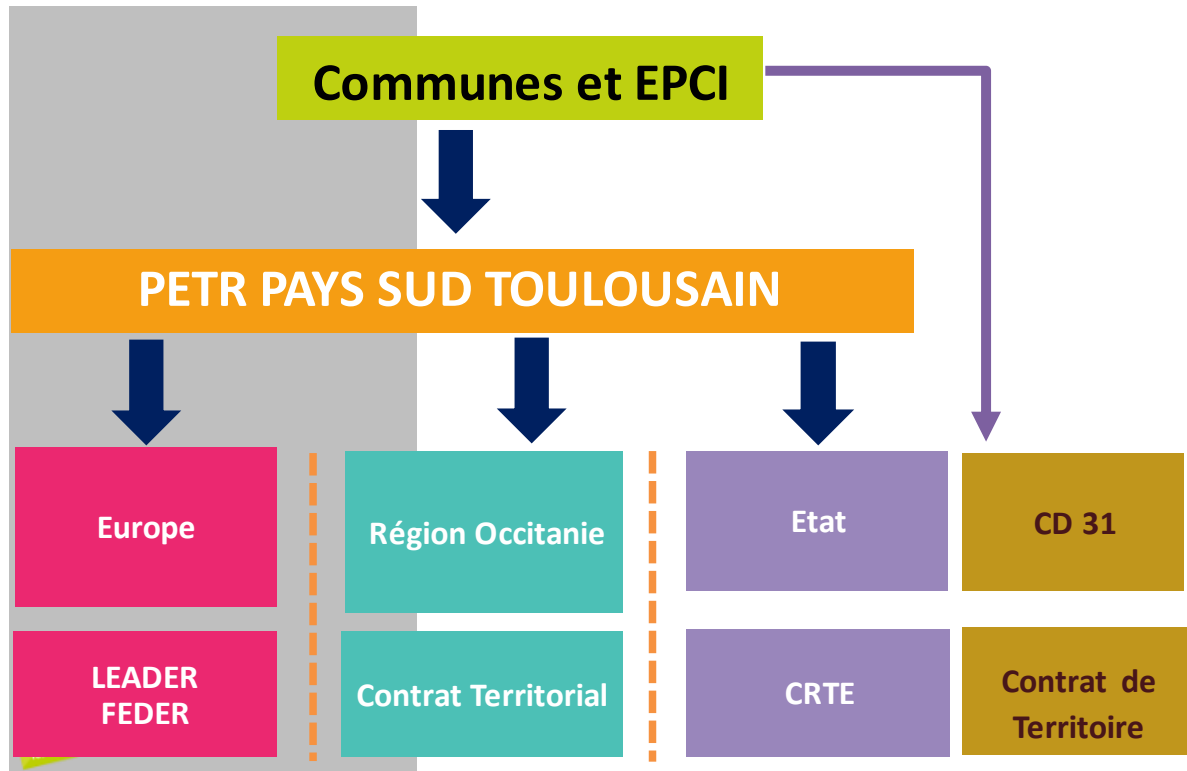
Le bureau du PETR est composé d'un Président et de 11 vice-présidents

Le Conseil de Développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le financement est de 3€/habitant auquel s'ajoutent les subventions et la facturation de actes d'urbanisme établis par le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Le cœur de métier du Pays : les contractualisations issues du projet de territoire se déclinent comme suit :

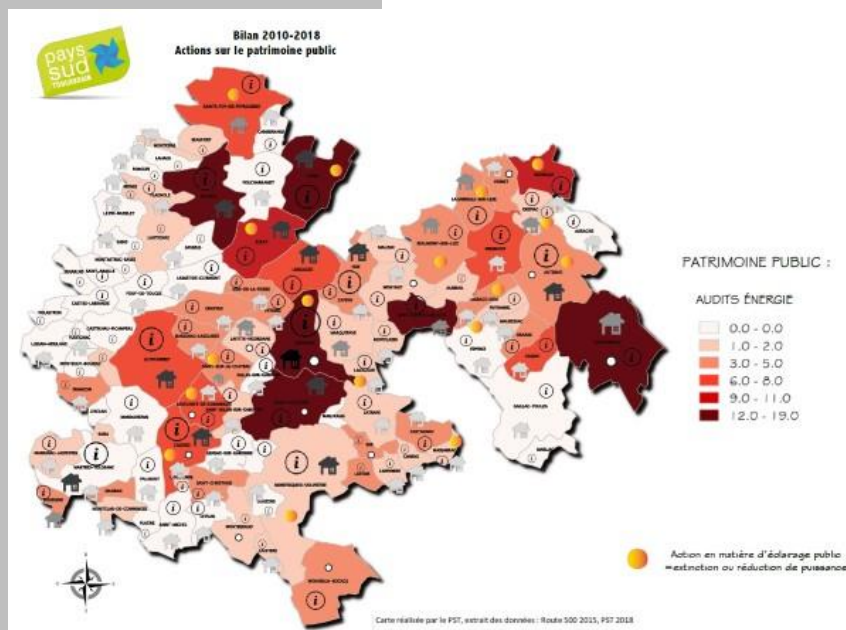


Monsieur Marty annonce qu'un projet de territoire est lancé avec une stratégie de développement solidaire et partagé avec les communautés de communes, les communes et leurs habitants. Véritable feuille de route, le projet de territoire est à la fois un document et un guide d'action publique locale. Il vise à :

- Conduire un diagnostic du territoire,
- Appréhender les nouveaux enjeux et à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant.
- Il se traduira par des actions concrètes et porteuses pour le territoire et constituera le socle aux contractualisations futures.

Programme	Nbre de projets réalisés	Montant total	Total des aides publiques
Programme Leader (programmé)	15	931 301	591 628
Contrat régional unique	32	4 468 426	2 097 157
Contrat territorial Occitanie 2018-2021	46	16 089 591	8 097 983
Contrat de ruralité	21	15 924 142	5 271 053
TEPCV	29	2 930 485	1 260 095
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>40 343 945</b>	<b>17 317 916</b>

Quelques actions portées par le PETR Pays Sud Toulousain



**Conseil en Energie auprès des collectivités :  
Effet de levier sur le territoire  
1€ investi par le Pays a généré 50€ de chiffre d'affaire**

A Carbone, le Pays via le fonds européen LEADER est intervenu sur :

- le City stade de Carbone 17 900 €,
- Qualification de la Zone Activestre : 147 900 €,
- la ressourcerie Emmaüs : 73 800 €.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MARTY pour la clarté de son exposé et demande s'il y a des questions.

Madame Henry demande où en est-on du projet de territoire ?

Monsieur Marty répond que dès demain un lancement par visio conférence s'effectue et qu'une durée de 6-7 mois est escomptée pour élaborer cela. En ce sens, un document sera adressé à chaque collectivité.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Hô, en qualité de vice-président de la communauté, participe à l'élaboration du CRTE.

Monsieur Hô ajoute que Monsieur Ramond siège aussi au PETR à la commission SCOT.

Monsieur Ramond confirme en précisant que le PETR est aussi important pour nous au quotidien au titre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. S'agissant d'une mission d'intérêt général, une volonté commune sur le territoire a permis de créer ce service d'instruction, ainsi il n'est pas « privatisé ».

Monsieur Hô invite les conseillers à participer à la consultation dans le cadre du schéma Directeur cyclable. Un lien sera envoyé à cet effet par courriel.

Madame Renard souligne le rôle du Pays dans le domaine de la culture avec un premier séminaire pour coordonner les événements à l'échelle du Pays Sud Toulousain. Elle ajoute qu'une réflexion est en cours sur la mutualisation d'un emploi.

Monsieur Vignes demande le nombre d'agents employés.

Monsieur Marty répond qu'il y a 25 agents dont 50 % dépendent de la fonction publique territoriale et 50 % de contractuels. Deux agents supplémentaires ont été recrutés pour la rénovation énergétique.

Monsieur Vignes : qu'en est-il en matière de mobilité ?

Monsieur Marty annonce un appel à projets de l'ADEME (Agence de la transition écologique) concernant les liaisons douces et alternatives, Un schéma Vélo est en cours, un projet auto partage véhicule, ainsi qu'un réseau « Pouce » (auto-stop organisé) sont aussi initiés.

Monsieur le Maire conclut en mettant en avant 3 axes :

1) Le Pays constitue une strate territoriale qu'on a créé volontairement, et l'enjeu est bien de savoir comment la mobiliser pour mener à bien des projets. La Région, le Département et l'Etat préfèrent en effet négocier avec un seul interlocuteur sur 3 EPCI représentant 100 000 habitants. A cet égard, le CLS (Contrat Local de Santé) piloté par le Pays est un exemple concret pour que notre territoire ne devienne pas un désert médical.

2) Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) est aussi un élément stratégique à l'échelon du Pays Sud-Toulousain : la Région ne traite pas avec les EPCI.

3) Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est important car le PLU de la commune doit être compatible avec le SCOT. Participer aux travaux de la révision du SCOT permet de réfléchir au Carbone dans 20 ans.

Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) est aussi un levier en matière d'énergie. Pour l'illustrer, la salle des fêtes où nous sommes avec tout le complexe a fait l'objet d'une rénovation énergétique et d'une chaudière au bois. L'ambition du PETR est bien de développer ce type de projet sur les 3 communautés.

Monsieur Hô indique qu'une présentation des actions du PCAET devait être faite lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire confirme que cela sera présenté lors d'un prochain conseil.

#### **4. Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes du Volvestre (Annexe n°02)**

En application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité », Monsieur le Maire précise que la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance entre communes et EPCI à fiscalité propre (article L.5211-11-2 du CGCT) doit permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI (Article L.5211-11-2 du CGCT).

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du mandat 2020-2026, la communauté de communes du Volvestre s'est fixée pour ambition de remettre les communes au cœur de l'intercommunalité.

Ainsi, la première démarche engagée sur cette nouvelle mandature a été de mettre en place une nouvelle gouvernance qui rendent les maires acteurs et décisionnaires

La communauté a élaboré et approuvé la mise en place d'un pacte de gouvernance.

Également, Monsieur le Maire souligne la bonne participation des conseillers municipaux aux commissions thématiques.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur la mise en place de ce pacte de gouvernance avec la Communauté de Communes du Volvestre.

<p><b>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b></p>
---

#### **5. Valorisation du Musée André Abbal par la création d'un pôle culturel et touristique.**

Monsieur le Maire explique que la commune soutient le Musée Abbal depuis sa création en 1972. Une partie du jardin du Musée a pu devenir ainsi un jardin public communal permettant d'exposer nombre de sculptures monumentales du sculpteur André Abbal (1876-1953) et devenir un lieu de villégiature apprécié en cœur de ville.

Monsieur le Maire rappelle des éléments de la biographie d'André Abbal : c'était un sculpteur renommé dès les années 1920 mais aussi un dessinateur talentueux. Etant inspiré par la campagne et les paysages du Volvestre, il avait décidé d'installer son atelier à Carbonne. Actuellement, le musée est en discussion avec la commune sur son avenir et quant à sa capacité à exposer l'ensemble des collections du sculpteur. En effet, nombre d'œuvres faute de place ne peuvent être exposées.

Le musée a besoin d'un espace supplémentaire de 300 m<sup>2</sup> pour valoriser les collections du musée. Il est proposé d'étudier une solution d'extension portée par la commune et d'engager des discussions foncières avec les propriétaires des maisons contiguës au musée, afin de concrétiser une extension.

Monsieur le Maire souligne le contexte territorial : il n'y a pas de lieu culturel similaire d'envergure (hors salle de spectacles) entre Toulouse et Martres Tolosane. Carbonne, par ce lieu et ce musée unique, pourrait gagner en notoriété et devenir une étape culturelle et touristique mieux identifiée du Volvestre. D'autant que, VIA GARONA, itinéraire créé par le Département il y a 4 ans, passe à proximité du musée.

Il y aurait possibilité de rattacher ce projet dans le programme Petites Villes de Demain (PVD), le positionnement de Carbonne s'en trouverait renforcé, dans la logique du contrat Bourg centre initié avec la Région.

Monsieur le Maire propose de poursuivre et d'acter par une délibération la volonté communale de valoriser le musée et son environnement proche (bâti existant et contigu, jardin, église) par la création d'un pôle culturel et touristique attractif.

**Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## **PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**

---

### **6. Création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Monsieur Vignes, adjoint en charge de la prévention et de la sécurité, explique qu'il y a lieu de créer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le CLSPD présidé par Maire est une instance de pilotage et de concertation entre institutions et organismes publics et privés dont les objectifs sont la prévention et la lutte contre la délinquance.

La 1<sup>ère</sup> réunion d'installation du CLSPD se tiendra en septembre 2021 afin de présenter le diagnostic local de sécurité, de définir les orientations stratégiques et d'élaborer une méthodologie de travail.

A compter du mois d'octobre 2021, les groupes de travail se réuniront chaque mois ou tous les deux mois en fonction des thématiques choisies.

Chaque année, une assemblée plénière se tiendra afin de présenter un bilan du travail des cellules de veille et des actions menées. Les perspectives pour l'année suivante seront proposées.

Messieurs Vignes et Genty remercient Maxime Signori policier municipal pour son implication dans le projet et Madame Boucton (sous-préfecture) pour le travail effectué.

Monsieur Genty indique les 4 thématiques retenues pour la commune :

- La délinquance juvénile (et plus particulièrement les incivilités)
- La consommation et le trafic de stupéfiants
- Les violences intrafamiliales
- La prévention routière

Les instances seront associées à ce conseil à savoir : la police municipale, la Gendarmerie, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les écoles, le collège, le PETR, MDS, mission locale, CMP.

Également, une réflexion est menée pour adjoindre le monde associatif en désignant par exemple des représentants « culture, sports, commerces, social, caritatif ».

Monsieur Hô souhaite des précisions sur le suivi du CLSPD, les actions et la durée.

Monsieur Genty répond que des actions précises seront menées de manière transversale par des groupes de travail qui pourraient se tenir tous les 2 mois, un bilan sera fait à chaque assemblée plénière et que ce conseil perdurera sur plusieurs années.

Monsieur le Maire tient à préciser que la dissolution du CLSPD ne pourrait être actée que par une délibération, c'est un acte juridique.

Madame Henry demande si en 2<sup>ème</sup> temps, une réflexion pourrait être menée au niveau communautaire.



Monsieur le Maire répond que cela a été évoqué mais n'a pas abouti. En effet, cela pose un problème d'identité, les moyens sont inégaux en fonction des communes et engendre également trop de responsabilité.

Monsieur le Maire confirme à la demande de Monsieur Hammer que le diagnostic établi par la sous-préfecture sera adressé à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

<b>- Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>- Adopté à l'unanimité.</b>
---

## 7. Ressources humaines

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 16/03/2021, les grades d'ingénieur et de technicien avaient été créés pour anticiper le remplacement du directeur des services techniques (DST), muté au 10/05/2021.

La procédure de recrutement est arrivée à son terme et le candidat que la collectivité souhaite retenir ne peut être recruté par la voie statutaire classique.

Il est donc nécessaire d'envisager que le poste soit pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce dernier sera donc rémunéré par référence à la grille du grade d'ingénieur.

Le candidat retenu est actuellement en poste auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation de recruter un agent contractuel sur le poste de DST.

<b>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## URBANISME - TRAVAUX

---

### 8. PLU : approbation 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU (Annexe n°03)

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, énonce les différentes étapes de cette procédure :

Date	Nature	Ob jet
15 septembre 2020	Délibération du Conseil municipal	Prescription de la 2 <sup>ème</sup> modification simplifiée
De novembre 2020 à février 2021	- Demande de dispense étude Environnementale - Consultation des Personnes Publiques Associés (PPA)	- Dispense obtenue - Avis favorable des PPA
16 mars 2021	Délibération du Conseil municipal	Modalités mise à disposition du dossier d'études
Du 30 mars	Dossier mis à disposition auprès du public	-Registre papier : aucune observation

Au 30 avril 2021	- à l'accueil de la mairie - sur le site internet : 31 consultations	- Observations par courriel : Aucune
------------------	--	---

Les différents motifs de cette procédure sont détaillés dans la notice explicative en annexe.

La commission Urbanisme et Travaux, en date du 6 mai 2021, a donné un avis favorable pour l'examen en Conseil municipal de cette procédure en vue de l'approbation de ladite procédure.

Monsieur Hammer demande s'il y a eu des observations qui ont été inscrites sur le registre.

Monsieur Ramond répond par la négative.

Afin de clôturer cette procédure, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider l'approbation de la 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU.

<b>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **9. Enquête publique relative à l'unité de traitement d'eau potable et de prise d'eau en Garonne et en Arize.**

Monsieur Ramond indique qu'une enquête publique est ouverte sur le territoire de Carbonne et de Rieux-Volvestre portant sur :

- La déclaration d'utilité publique des travaux, aménagements ou servitudes à créer liés à la mise en place des périmètres de protection institués autour des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine des prises d'eau en Garonne et dans l'Arize, en application des articles L.1312-2 et L.1321-3 du code de la santé publique
- La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, en application de l'article L.215-13 du code de l'environnement
- L'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, le traitement et la distribution par un réseau public au profit du SMDEA09, au titre du code de la santé publique
- La demande d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, comportant la procédure dite loi sur l'eau pour le prélèvement d'eaux brutes, les rejets de l'usine, les travaux sur berges et dans le lit de la Garonne et dans le lit de l'Arize ainsi qu'une déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour le stockage de chlore gazeux.

L'enquête se déroule pendant 34 jours, **du lundi 17 mai 2021 au vendredi 18 juin 2021**, sur le territoire des communes de Carbonne et Rieux-Volvestre.

Le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Carbonne, siège de l'enquête, ainsi qu'à la mairie de Rieux-Volvestre.

Également, le dossier est disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Le conseil municipal des communes concernées est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès le début de la phase d'enquête publique. Cet avis ne peut être pris en

considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

<p><b>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b></p>
---

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de la piscine du 5 juin jusqu'au 29 août 2021 :

- ✓ **Juin** : ouverture le week-end de 12h30 à 19h.
- ✓ **Juillet / août** : ouverture tous les jours de 12h30 à 19h, sauf le mardi (fermée toute la journée).

Etant donné, l'ouverture de la piscine en juin, le centre de vaccination sera donc déplacé dans les locaux du Club House du Rugby jusqu'au 25 juin 2021 et ensuite sera fermé.

L'ouverture d'un vaccinodrome sur Muret est prévu et permettra 1000 vaccinations / jour soit 120 000 personnes vaccinées sur 3 mois contre 1 mois pour Toulouse.

Le département et la Région avaient émis leur souhait de tout mettre en œuvre pour donner un maximum d'accès à la vaccination mais la Préfecture a refusé.

Concernant la piscine, Monsieur Ho demande si les cartes d'abonnement achetées et non utilisées en totalité l'année dernière peuvent l'être pour cette saison. Il est répondu par la négative.

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé de rendre le lieu non-fumeur.

Madame Vallania demande s'il serait envisageable d'allonger les horaires d'accès à la piscine.

Monsieur le Maire répond par la négative. En effet, augmenter l'amplitude horaires d'ouverture de la piscine impliquerait le recrutement de 2 maîtres-nageurs. A la saison, la collectivité est confrontée à une pénurie de candidats pour ce poste, ce qui engendre des difficultés à recruter un maître-nageur. Envisager le recrutement de 2 maîtres-nageurs deviendrait laborieux.

### **Elections 20-27 juin 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les conseillers de tenir les bureaux de vote sauf cas de force majeure. Il leur est demandé de se rapprocher de Madame MARTIN, directrice générale des services, pour la gestion du planning des présences sur ces 2 jours de scrutin.

### **Questions diverses :**

---

Madame Canitrot demande des précisions sur le projet de construction à Activestre.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'entreprise Jucla qui vient s'installer à Carbonne : atelier de découpe de viande, et restaurant. Il y a aussi une entreprise de bardage et d'échafaudage.

Monsieur le Maire souhaite que l'équipe municipale puisse se retrouver enfin dans un moment convivial, sans couvre-feu. La fête de Carbonne pourrait avoir lieu, mais les protocoles sanitaires après le 30 juin sont attendus pour l'organiser dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une visite chez Granulats Vicat le 18 septembre 2021 au cours de laquelle sera présentée la réhabilitation des gravières à Barès en vue d'un projet touristique.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI



Le Maire,

Denis TURREL

